

REPUBLIQUE
FRANCAISE

DEPARTEMENT
BOUCHES-DU-
RHONE

ARRONDISSEMENT
D'ARLES

Nombre de conseillers

En exercice 23
Présents 18
Votants 23

Date de la convocation
5 mars 2021

DCM 2021/016

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU COMITE
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MOURIES**



**L'an deux mille vingt et un
Le 10 mars**

L'an deux mille vingt, le dix du mois de mars, le Conseil Municipal de la commune de MOURIES s'est réuni au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de Madame Alice ROGGIERO, Maire, pour la session ordinaire du mois de mars.

Présents : MM. et Mmes les membres du conseil municipal à l'exception de :

Absents ayant donné procuration : M. Mohamed LASRI à M. Patrice BLANC, Mme Caroline ALLIBERT à Mme Audrey DALMASSO, Mme Céline DARVES-BLANC à Mme Alice ROGGIERO, M. Henri JAUBERT à Mme Muriel CHRETIEN, M. Christophe GOMARIZ à M. Grégory ALI-OGLOU

Secrétaire de Séance : Mme Muriel CHRETIEN

OBJET DE LA DELIBERATION :

Rapport sur les Orientations Budgétaires 2021

RAPPORTEUR : M. Cavignaux

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2312-1 ;

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1 août 2001 (LOLF) relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) et notamment son article 107 ;

Vu le décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire ;

Vu le Rapport sur les Orientations Budgétaires 2021 de la Commune de Mouries envoyé à tous les Conseillers Municipaux pour la séance de ce Conseil Municipal ;

Vu l'article 13 de la LPFP 2018-2022 qui précise que « les collectivités territoriales contribuent à l'effort de réduction du déficit public et de maîtrise de la dépense publique, selon des modalités à l'élaboration desquelles elles sont associées » ;

Vu l'avis de la commission des finances en date du 9 mars 2021 sur le Rapport des Orientations Budgétaires 2021 ;

Considérant que sur la base de ce rapport, l'assemblée délibérante est invitée à tenir son Débat d'Orientations Budgétaires en vue de l'adoption du Budget Primitif 2021 ;

Considérant que l'article L. 2312-1 du CGCT dispose :

« Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations

budgetaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que s de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique ».

Considérant que la commune de Mouriès a une population légale au 1^{er} janvier 2021 de 3449 habitants et qu'elle n'est donc pas soumise à l'obligation de présenter un rapport sur les orientations budgétaires ni de tenir un débat d'orientations budgétaires ;

Entendu l'exposé du rapporteur, Monsieur Cavignaux ;

Il est proposé au Conseil Municipal :

- De prendre acte de la présentation du Rapport sur les Orientations Budgétaires 2021 et de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires 2021.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Alice ROGGIERO





COMMUNE de MOURIES



RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021



Sommaire

1-Rappels réglementaires	3
2-Les éléments de contexte économique international et national	3
3-Les principales dispositions de la loi de finances pour 2021.....	5
4- Les éléments budgétaires 2020, base de la préparation BP 2021	5
5-Programmation des investissements pluriannuels	11
6-Evolution de la dotation globale de fonctionnement	12
7- Gestion des Ressources humaines	13

1-Rappels réglementaires

La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe) créée, par son article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et à la responsabilité financière des collectivités territoriales.

Cet article 107 de la loi NOTRe a modifié l'article L.2312-1 du CGCT relatif au débat d'orientations budgétaires.

L'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose :

« Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le Maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L.2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique ».

Le délai de 2 mois précédant le vote du budget primitif doit permettre au Maire, le cas échéant, d'intégrer dans le budget des orientations nouvelles débattues par le conseil municipal. C'est pourquoi le DOB ne peut se tenir le jour même où est présenté au conseil municipal, le vote du budget primitif (TA Montpellier, 5 novembre 1997, Préfet de l'Hérault c/syndicat pour la gestion du collège de Florensac).

Le DOB ne peut pas non plus se tenir plus de 2 mois avant l'adoption du budget primitif (CAA Marseille, 19 octobre 1999, commune de Port-la-Nouvelle).

Si le DOB ne s'assimile pas à une décision, ce rapport sur les orientations budgétaires donne lieu à un débat. Celui-ci est acté par une délibération spécifique, qui donne lieu à un vote. Cette délibération est transmise au représentant de l'Etat dans le département.

Cependant, la commune de Mouriès est inférieure au seuil de 3 500 habitants. Par conséquent, le DOB n'est pas une obligation. La commune souhaite cependant communiquer sur l'état de ses finances.

2-Les éléments de contexte économique international et national

La situation mondiale, marquée par la pandémie de la COVID-19, est totalement inédite et entraîne une dépression économique jamais vue depuis la Seconde Guerre Mondiale.

Les experts économiques, de leur propre aveu, ne peuvent plus se fier aux modèles économiques en vigueur tant la crise sanitaire fluctue au gré des pays et des périodes, obligeant les États à plus ou moins ralentir la machine économique, avec un impact mondial, compte tenu de l'interdépendance des économies.

À ce jour, le taux de croissance mondiale chuterait de -4,4% en 2020 par rapport à 2019 et de - 7,5% dans la zone euro, selon le Fonds monétaire international (FMI). Cette prévision sera sans doute révisée au vu de l'évolution de la pandémie.

Pour 2021, le même FMI prévoit bien un rebond, estimé à 3,9% sans guère plus de garantie. L'économie de la planète mettra du temps à retrouver son niveau d'avant-crise, laquelle crise laissera longtemps des cicatrices, car les marchés du travail mettront du temps à se redresser.

Pour la France, en rappelant que tous les chiffres annoncés doivent être appréhendés avec beaucoup de prudence, le ministère des finances anticipe désormais une diminution du PIB de 11 % en 2020. Le déficit public atteindrait 10,2 % du PIB et la dette publique atteindrait 119,8 % du PIB après 98,1 % en 2019.

Cette dégradation des comptes publics découle bien entendu du quasi arrêt de l'économie lors du premier confinement, ainsi que du montant, estimé à 470 milliards d'euros, des plans d'urgence adoptés lors des différents projets de lois de finances rectificatives (PLFR).

Ils ont pour objectif de soutenir massivement l'économie avec des mesures telles que le chômage partiel, les Prêts Garantis par l'État, le dispositif d'incitation à l'abandon des loyers, le report du paiement des factures, les aides destinées aux très petites entreprises et indépendants, pour tenter de maintenir à flot le tissu économique.

Bercy prévoit une croissance du PIB de 8 % en 2021, laissant le niveau de l'activité économique fin 2021 à peine au niveau de celui de 2019. Le Projet de Loi de Finances (PLF) 2021 table sur ce taux de croissance, hypothèse considérée comme volontariste après la récession de 2020, d'autant que la deuxième vague du COVID-19 et les confinements successifs affaiblissent ces perspectives.

Ce PLF 2021 prévoit un niveau de déficit et d'émissions de dette record. Les économistes s'accordent unanimement à saluer le volontarisme des États quant au soutien des entreprises, salariés et en fin de compte, de leur population, mais soulignent qu'un poids excessif de dette peut entraîner à son tour une crise des finances publiques. Même si personne ne sait quand survient une crise, il est sûr que plus le niveau d'endettement est disproportionné, plus le risque est important.

Certes, ce risque à long terme peut être relativisé, mais nous ne pourrions indéfiniment compter sur la Banque Centrale Européenne ni sur l'Union européenne qui vient pourtant de franchir un pas important en empruntant pour subventionner les Etats membres, et en faisant jouer un mécanisme de solidarité inédit.

Sur ce plan macroéconomique, il est peu osé de penser que le niveau d'activité d'avant la crise sanitaire ne soit pas récupéré avant fin 2021, début 2022, à condition qu'une solution pour éteindre la pandémie soit trouvée dans l'intervalle.

Concernant les collectivités territoriales, le rapport Cazeneuve, député chargé d'une évaluation de l'impact de la crise COVID-19 sur les finances locales, prévoit des pertes nettes de recettes toutes collectivités confondues de 6 milliards d'euros. Le rapport, daté de septembre 2020, précise qu'il est très difficile d'anticiper les chiffres, compte tenu de nombreuses incertitudes sur le comportement des acteurs économiques et des ménages, sur les effets du plan de relance et surtout sur l'évolution de la crise sanitaire, loin d'être terminée.

3- Les principales dispositions de la loi de finances pour 2021

Le PLF 2021 prévoit notamment les dispositions suivantes :

- Le maintien des dotations de l'État au niveau de celui de 2020, avec une Dotation Globale de Fonctionnement, principale composante de l'enveloppe, quasiment stable.
- Une augmentation des dotations de péréquation (Dotation de Solidarité Urbaine et Dotation de Solidarité Rurale notamment).
- Une stabilité des dotations de soutien en faveur de l'investissement local.
- La mise en œuvre de la suppression totale, intervenue en 2020, de la taxe d'habitation (TH) pour 80 % des foyers sur leur résidence principale, avec le transfert au profit de la commune de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties, assortie d'un coefficient correcteur destiné à neutraliser les phénomènes de sur et sous compensation.
- L'automatisation et la modernisation de la gestion du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA), qui entrera en vigueur progressivement au 1^{er} janvier 2021, et devrait accélérer le versement du fonds. La mise en œuvre de la réforme sera précisée par décret.

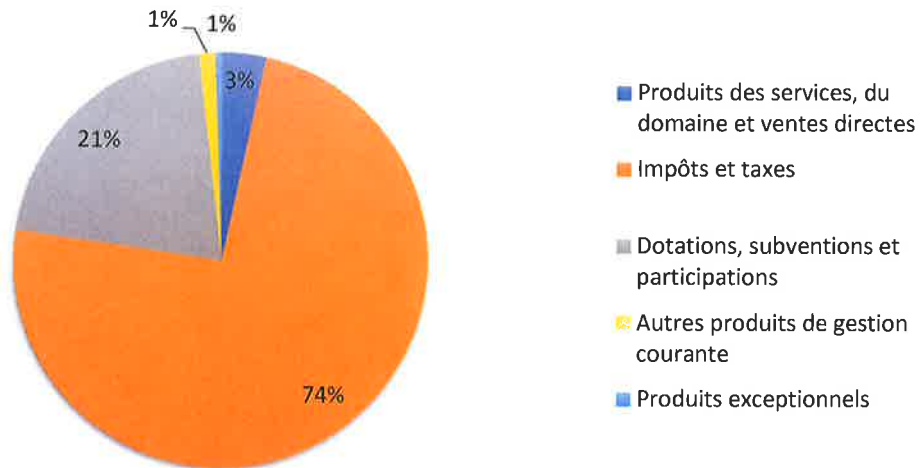
En conclusion, la politique gouvernementale relative aux collectivités locales maintient pour 2021 un niveau de ressources similaire à 2020 et accorde des aides ponctuelles en particulier aux Régions et Départements, et à un degré moindre au bloc communal (communes et intercommunalités).

4- Les éléments budgétaires 2020, base de la préparation BP 2021

A - Recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement reposent principalement sur les recettes fiscales (74% du total des recettes), les autres recettes provenant des produits des services et des dotations et participations.

Répartition des recettes de fonctionnement



Evolution des recettes de fonctionnement depuis 2014

Recettes	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Produits des services, du domaine et ventes directes	186 498.39 €	206 629.82 €	147 382.12 €	157 861.94 €	133 497.91 €	138 864.64 €	114 591.83 €
Impôts et taxes	2 342 692.13 €	2 467 214.22 €	2 548 724.75 €	2 334 184.98 €	2 334 393.74 €	2 648 577.85 €	2 490 916.56 €
Dotations, subventions et participations	797 084.55 €	674 245.01 €	668 531.91 €	591 133.82 €	549 422.70 €	494 208.97 €	702 036.71 €
Autres produits de gestion courante	23 935.46 €	20 412.06 €	19 070.00 €	36 383.00 €	38 105.38 €	37 389.95 €	41 780.36 €
Produits exceptionnels	47 387.31 €	41 879.50 €	10 154.23 €	106 738.02 €	87 664.15 €	479 596.29 €	20 709.34 €
Total	3 397 597.84 €	3 410 380.61 €	3 393 863.01 €	3 226 301.76 €	3 143 083.88 €	3 798 637.70 €	3 370 034.80 €

B- La fiscalité directe

Depuis plusieurs années, la ville de Mouriès mène une politique fiscale constante, sans augmentation des taux.

Pour rappel les taux sont les suivants :

	Taux
Taxe d'habitation (TH)*	15.88%
Taxe sur le foncier bâti (TFB)	18.5%
Taxe sur le foncier non bâti (TFNB)	43.47%

Evolution de la compensation de l'Etat entre 2014 et 2020

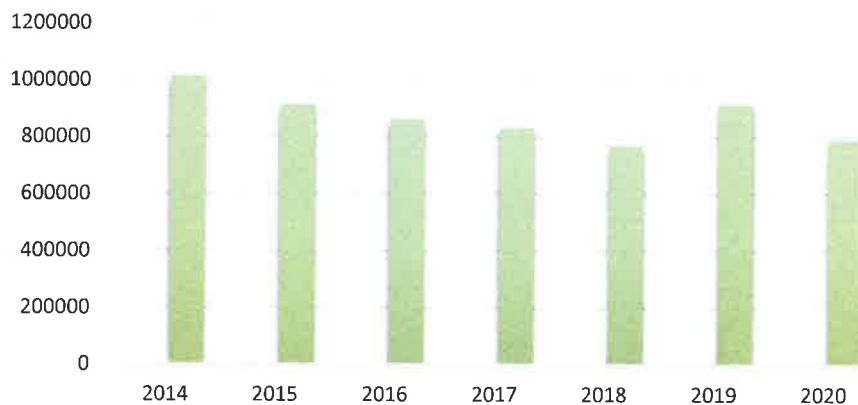
Année	74835 (TH)	74834 (TFB, TFNB)
2014	73 208€	20 226€
2015	75 743€	20 166€
2016	49 835€	19 054€
2017	93 382€	11 580€
2018	86 477€	16 297€
2019	94 717€	14 274€
2020	101 592€	14 247€

C- Les dépenses de fonctionnement

Dans un contexte d'incertitude quant à l'évolution des recettes et des impacts de la crise sanitaire, la collectivité choisit de poursuivre une politique de gestion rigoureuse des dépenses de fonctionnement afin de préserver sa capacité d'investissement.

- Les dépenses à caractère général

L'évolution des dépenses à caractère général sera plafonnée par rapport au budget 2020, soit une enveloppe budgétaire de l'ordre 800 000€ de d'euros (790 985 d'euros en 2020). Cette évolution prévoit l'augmentation des dépenses d'énergie, la mise en service du gymnase

Evolution réelle des dépenses de fonctionnement

Recettes Impôts et taxes 2020 (Chap. 73)	
Taxes foncières et d'habitation	1924 982€
Attribution de compensation	98 150€
Dotation de solidarité communautaire	131 383.83€
Taxe sur la consommation finale d'électricité	105 496.83€
Taxe additionnelle aux droits de mutation ou à la taxe de publi	226 078.90€

D- Dépenses d'investissement

La Commune a conduit un programme d'investissement conséquent sur la période 2013-2018 soit en moyenne 1.3 million d'€/an. La totalité étant de 9 147 419.38€.

	Immobilisations incorporelles (Chap 20)	Immobilisations corporelles (chap 21)	Immobilisations en cours (chap 23)	Total investissement
2014	5 460.00 €	86 312.04 €	1 062 872.92 €	1 154 644.96 €
2015	19 889.20 €	177 694.65 €	273 096.37 €	470 680.22 €
2016	20 578.33 €	177 694.65 €	273 096.37 €	471 369.35 €
2017	29 163.00 €	126 787.25 €	1 369 522.82 €	1 525 473.07 €
2018	47 539.20 €	106 977.00 €	381 657.19 €	536 173.39 €
2019	37 065.64 €	176 079.73 €	2 355 172.13 €	2 568 317.50 €
2020	16 348.58 €	84 842.87 €	2 319 569.44 €	2 420 760.89 €

Pour rappel, voici les principales dépenses d'investissement réalisées sur la période 2014-2020 :

Numéro opération	Nom programme	Total cumulé
101	Ecoles	199 084.83€
206	Réfections chemins ruraux	116 201.66€
213	Travaux forestiers	103 525.97€
501	Achat mat technique	28 931.06€
503	Acquisition logiciel et mat info	36 315.65€
504	Travaux divers bâtiments	20 235.31€
508	Construction ateliers municipaux	870 475.31€
603	Crèche mas du mouton	12 411.37€
805	Création air de jeux	4 872€
906	Démolition ancien ciné	100 774.14€

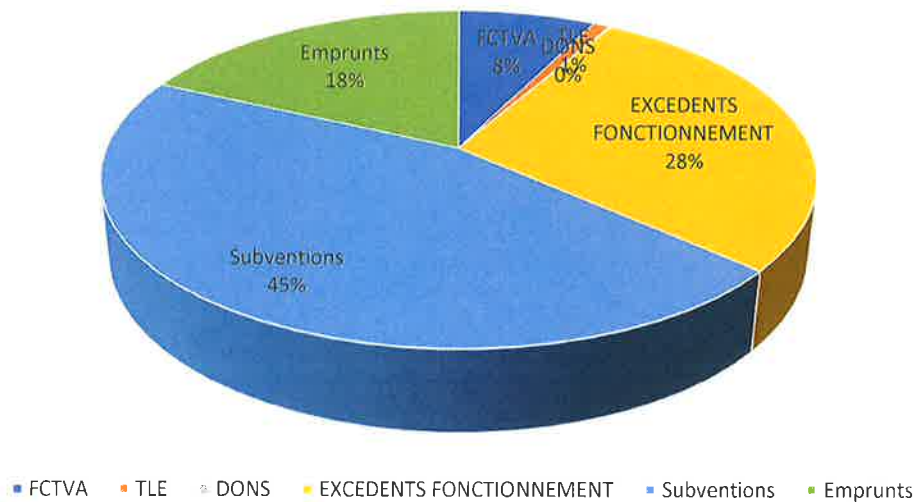
1007	PLU	170 415.95€
1205	Diagnostic éclairage public	2 985.13€
1502	Voirie	17 883.72€
1503	Voirie pont des plaines	50 400€
1504	Réfection cantine scolaire	186 790.34€
1505	Eclairage terrain foot	61 007.98€
1506	Rénovation terrain entraînement	84 070.97€
1507	Voirie Vaudoret, mistral	83 505.40€
1508	Allée cimetière	102 656.04€
1509	Mise en sécurité pasteur	79 823.96€
1510	Avenue des Alpilles	21 475.20€
1511	Rue Aubagne , Béraud	590 019.70€
1512	Maison de l'olive	36 148.50€
1513	Achat benne	162 898€
1514	Construction salle multi activités	1 870 915.35€
1515	Schéma assainissement	7 368€
1601	Boulodrome	85 971.11€
1602	Vidéo protection	13 687.97€
1603	Réfection église	531 056.72€
1701	Skate Park	91 763.56€
1702	Panneaux communication	32 112€
1703	Rénovation place 8 mai	441 195.29€
1704	Mise en sécurité éboulement falaise	21 609.60€
1706	Etudes archéologiques caisse jean jean	10 440€
1707	Travaux de voirie	78 092.94€
1801	Acquisition véhicules	57 129 24€
1802	Local CCFF	23898.76€
1803	Extension cimetière	7724.35€
1804	Chapelle cimetière	36 079.20€
	21534-Réseaux d'électrification	262 596.57€
	21534-Autre matériel et outillage de voirie	4 125.97€
	Immeubles de rapport	3 167.57€
	2183- Matériel de bureau et informatique	2 415.26€
	2184- Mobilier	12 416.06€
	2188- Autres	14 131.97€

	immobilisations corporelles	
	21312-Bâtiments scolaires	1 146€

E- Recettes d'investissement

	10			Excedents fonctionnement	13	16	Total investissement
	FCTVA	TLE	DONS		Subventions	Emprunts	
2014	97 097.26 €	31 433.09 €		597 874.29 €	635 724.00 €	540 110.00 €	1 902 238.64 €
2015	133 205.28 €	7 614.92 €		442 377.49 €	260 973.70 €	- €	844 171.39 €
2016	168 958.47 €	13 159.00 €		442 377.49 €	400 277.89 €	1 000 000.00 €	2 024 772.85 €
2017	56 316.94 €	6 435.05 €		222 201.00 €	347 497.02 €	- €	632 450.01 €
2018	100 994.04 €	12 935.98 €		705 389.78 €	704 939.00 €	- €	1 524 258.80 €
2019	250 772.66 €	16 400.65 €	8 298.00 €	530 059.42 €	1 029 402.20 €	699 300.00 €	2 534 232.93 €
2020	99 597.88 €	22 079.60 €		403 789.60 €	2 207 305.00 €		2 732 772.08 €

Répartition des recettes



F-Encours de la dette

La commune détient 12 lignes d'emprunts, dont un seul à taux variable, réparties sur 5 prêteurs différents.

Etat endettement au 1^{er} janvier 2021

Exercice	Annuité	Intérêts	Capital	Capital restant dû
2021	346 202 .54€	62 327 .81€	283 844 .73€	2 976 797.30€

Etat endettement au 1^{er} janvier 2020

Exercice	Annuité	Intérêts	Capital	Capital restant dû
2020	420 000.26€	71 764.89€	348235.37€	3 325 032.67€

La ligne de trésorerie n'a pas été renouvelée au 1er janvier 2021.

5-Programmation des investissements pluriannuels

Les principaux projets identifiés pour l'exercice de 2021 sont les suivants :

- L'extension du cimetière environ 443 278.38€
- La fin de la construction du gymnase et les équipements supplémentaires : 590 000€
- Réhabilitation de la Maison Peyre : 697 528 .16€
- Maison des associations : 60 000€
- Matériels de bureau et informatique pour les écoles, hôtel de ville et bibliothèque : 38 889.11€
- Matériel roulant – voirie : balayeuse et tondeuse : 190 000€
- Réseaux d'électrification : 128 000€
- Restauration des caisses de Jean Jean : 167 766€

- Les sources de financement de l'investissement

Les subventions d'investissement

Pour chaque projet ou investissement de maintenance, des financements extérieurs sont systématiquement recherchés. Le plan de relance proposé par le gouvernement sera sollicité principalement pour la rénovation

L'extension du cimetière via la Dotation de Soutien à l'investissement Local (DSIL).

Les subventions d'investissement devraient concerner les domaines suivants :

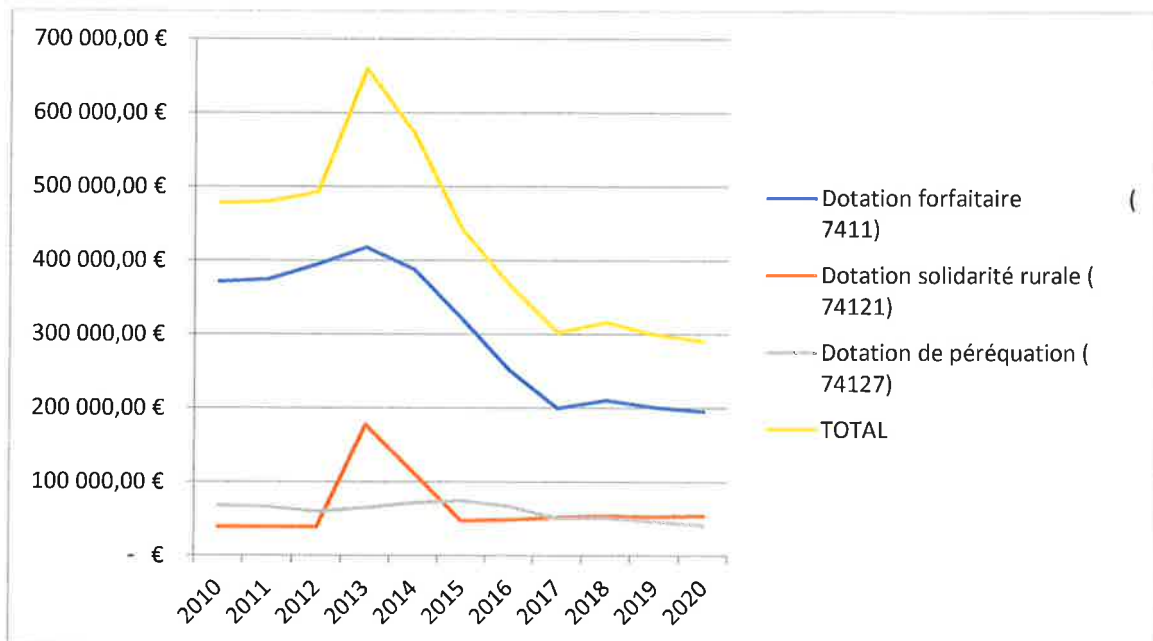
- Maison de l'olivier
- Maison des associations
- Matériels de bureau et informatique pour les écoles, hôtel de ville
- Matériel roulant – voirie : balayeuse et tondeuse
- L'extension du cimetière



6-Evolution de la dotation globale de fonctionnement

Baisse de la DGF

	Dotation forfaitaire (7411)	Dotation solidarité rurale (74121)	Dotation de péréquation (74127)	TOTAL
2010	371 019,00 €	38 837,00 €	67 948,00 €	477 804,00 €
2011	374 170,00 €	38 984,00 €	66 330,00 €	479 484,00 €
2012	394 400,00 €	38 899,00 €	59 697,00 €	492 996,00 €
2013	417 790,00 €	177 619,00 €	64 782,00 €	660 191,00 €
2014	387 299,00 €	112 690,00 €	71 570,00 €	571 559,00 €
2015	320 988,00 €	47 362,00 €	74 427,00 €	442 777,00 €
2016	250 885,00 €	49 095,00 €	66 984,00 €	366 964,00 €
2017	199 577,00 €	51 807,00 €	50 636,00 €	302 020,00 €
2018	210 657,00 €	54 221,00 €	51 154,00 €	316 032,00 €
2019	200 859,00 €	52 657,00 €	46 039,00 €	299 555,00 €
2020	195 188,00 €	54 166,00 €	41 435,00 €	290 789,00 €



- Baisse en 2020 par rapport à 2013 de
-369 402 € Soit une baisse de **56%**
- Perte cumulée en 2020 par rapport à 2013
-2 031 641 €

La baisse commencée en 2013 est la contribution au redressement des finances publiques.

7- Gestion des Ressources humaines

A- Dernier rapport social

Cette synthèse du Rapport sur l'État de la Collectivité reprend les principaux indicateurs du Bilan Social au 31 décembre 2019. Elle a été réalisée via l'application www.bs.donnees-sociales des Centres de Gestion par extraction des données 2019 transmises en 2020 par la collectivité au Centre de Gestion des Bouches du Rhône.

Effectifs

48 agents employés par la collectivité au 31 décembre 2019

- 34 fonctionnaires
- 0 contractuel permanent
- 14 contractuels non permanents



Précisions emplois non permanents

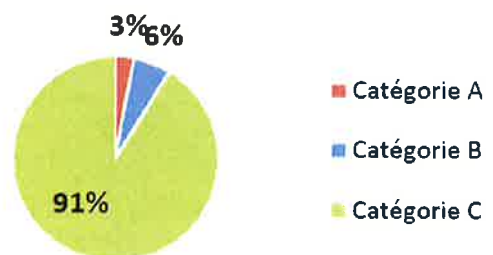
- Aucun contractuel non permanent recruté dans le cadre d'un emploi aidé
- 4 contractuels non permanents recrutés comme saisonniers ou occasionnels
- Personnel temporaire intervenu en 2019 : aucun agent du Centre de Gestion et aucun intérimaire

Caractéristiques des agents permanents

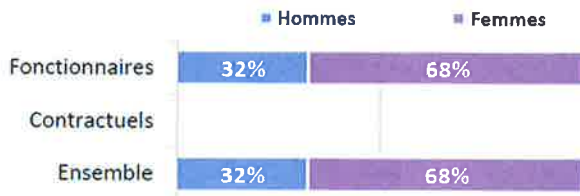
→Répartition par filière et par statut

Filière	Titulaire	Contractuel	Tous
Administrative	21%		21%
Technique	56%		56%
Culturelle	3%		3%
Sportive			
Médico-sociale	6%		6%
Police	6%		6%
Incendie			
Animation	9%		9%
Total	100%	0%	100%

→Répartition des agents par catégorie



→ Répartition par genre et par statut

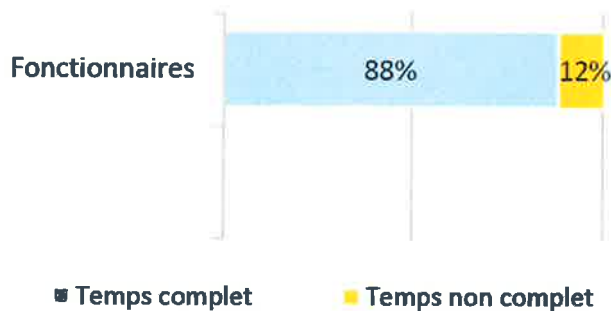


→ Les principaux cadres d'emplois

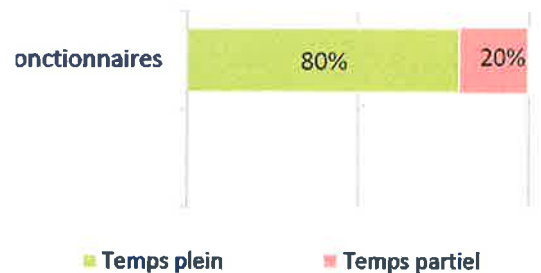
Cadres d'emplois	% d'agents
Adjointes techniques	47%
Adjointes administratifs	18%
Agents de maîtrise	6%
ATSEM	6%
Agents de police municipale	6%

Temps de travail des agents permanents

→ Répartition des agents à temps complet ou non complet



→ Répartition des agents à temps plein ou à temps partiel



→ Les 2 filières les plus concernées par le temps non complet

Filière	Fonctionnaires
Technique	16%
Administrative	14%

→ Part des agents permanents à temps partiel selon le genre

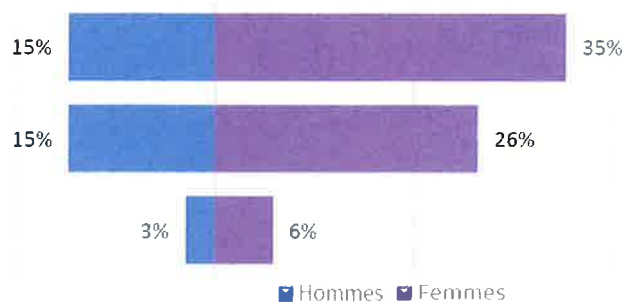
0% des hommes à temps partiel
 32% des femmes à temps partiel

Pyramide des âges

En moyenne, les agents de la collectivité ont 48 ans

Âge moyen* des agents permanents	
Fonctionnaires	47,79
de 50 ans et +	
Ensemble des permanents	
	47,79
de 30 à 49 ans	
Âge moyen* des agents non permanent	
Contractuels non permanents	47,86
de - de 30 ans	

Pyramide des âges
des agents sur emploi permanent



* L'âge moyen est calculé sur la base des tranches d'âge

Équivalent temps plein rémunéré

→ 37,34 agents en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) sur l'année 2019

- > 32,20 fonctionnaires
- > 0,00 contractuel permanent
- > 5,14 contractuels non permanents

Répartition des ETPR permanents par catégorie

Catégorie A	1,00 ETPR
Catégorie B	1,91 ETPR
Catégorie C	29,29 ETPR

67 959 heures travaillées rémunérées en 2019

Positions particulières

- Un agent en disponibilité
- Un agent détaché au sein de la collectivité
- 3 agents dans d'autres situations (disponibilité d'office, congé spécial et hors cadre)

B- Tableau des effectifs au 1^{er} mars 2021

TABLEAU DES EFFECTIFS AU 01/03/2021

GRADE				
	TC/NC	OUVERT	POURVU	VACANT
Attaché territorial Ppal	TC	1	0	1
Attaché territorial	TC	1	1	0
Rédacteur Territorial	TC	1	0	1
Adjoint Administratif Ppal 1ère Classe	TC	3	2	1
Adjoint Administratif Ppal 2ème Classe	TC	6	1	5
Adjoint Administratif	TC	1	1	0
Adjoint Administratif	TNC	1	0	1

GRADE				
	TC/NC	OUVERT	POURVU	VACANT
Adjoint du patrimoine Ppal 1ère Classe	TC	1	1	0
Adjoint du patrimoine Ppal 2ème Classe	TC	1	0	1
Adjoint du patrimoine	TC	1	0	1

GRADE				
	TC/NC	OUVERT	POURVU	VACANT
Animateur Ppal 1ère Classe	TC	1	1	0
Animateur Ppal 2ème Classe	TC	1	0	1
Animateur Territorial	TC	1	0	1
Adjoint d'animation Ppal 2ème Classe	TC	1	1	0
Adjoint d'animation	TC	2	2	0

GRADE				
	TC/NC	OUVERT	POURVU	VACANT
Chef de Service Police Municipale	TC	1	0	1
Brigadier Chef de PM	TC	1	1	0
Gardien Brigadier	TC	1	1	0

GRADE				
	TC/NC	OUVERT	POURVU	VACANT
Technicien Territorial Ppal 2ème Classe	TC	1	0	1
Technicien Territorial	TC	2	2	0
Agent de Maîtrise	TC	3	3	0
Adjoint Technique Ppal 1ère Classe	TC	3	1	2
Adjoint Technique Ppal 2ème Classe	TC	11	6	5
Adjoint Technique Ppal 2ème Classe	NC	2	0	2
Adjoint Technique	TC	18	7	10
Adjoint Technique	NC	3	2	1

GRADE				
	TC/NC	OUVERT	POURVU	VACANT
ATSEM Ppal 1ère Classe	TC	2	2	0
ATSEM Ppal 2ème Classe	TC	2	0	2

	TC/NC	OUVERT	POURVU	VACANT
CUI-CAE	TC	1	0	1
Collaborateur de cabinet	TC	1	1	0
Emploi Avenir	TC	4	0	4
Agent d'entretien école accroiss d'act	NC	1	1	0
Agent d'entretien SCES TECH accroiss d'act	TC	1	1	0
Adjoint d'animation accroiss temp d'act	NC	5	0	5
Adjoint administratif accroiss temp d'act	NC 17,5	1	0	1

	TC/NC	OUVERT	POURVU	VACANT
Saisonniers période été/mois	TC	2	2	0
Vacataire(agent d'entretien)	TC	1	0	1
Vacataire(activités garderie)	NC	4	4	0
Vacataire(procédure révision PLU)	NC	0	0	0

C - Evolution des ressources humaines en 2021

- Départ à la retraite de 2 agents des services techniques au 1^{er} juin et 1^{er} septembre 2021
- Embauche d'un gardien de gymnase
- Création d'un poste d'adjoint technique par délibération municipale du 10 mars 2021
- Besoin impérieux d'un agent polyvalent au niveau du secrétariat et de l'accueil le mercredi et vendredi.